

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU SAMEDI 04 JUILLET 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt, le quatre juillet, à dix heures trente, les membres du Conseil Municipal de la ville de SAINT JEAN D'ILLAC, convoqués par les soins de Monsieur le Maire se sont réunis dans la salle Pierre FAVRE, sous la présidence de Madame Danielle NEVEU, la plus âgée des membres du Conseil Municipal.

Date de convocation : 30 juin 2020

PRESENTS : 28

Le groupe majoritaire :

Monsieur Edouard QUINTANO, *Maire*

Monsieur Dominique BEYRAND, Madame Catherine PENARD, Monsieur Serge BRETHERS, Madame Claire LAMBELIN, Monsieur David DELATTRE, Madame Sandrine ETCHEVERS, Monsieur Jean-François QUISSOLLE, *Adjoints au Maire,*

Madame Caroline ESTEVE-SANTINI, Madame Sylvie SIMIAN, Monsieur Gérard COURTIAL, Madame Magali LEFRANCOIS, Monsieur Julien MAGUIN, Madame Cathy SPATARO, Monsieur Paul BERARD, Madame Ingrid MENAGE, Monsieur Fabrice DEYDIER, Madame Danielle NEVEU, Monsieur Pascal LETANGRE, Madame Maria FERGEAU, Monsieur Dominique CROUZILLE, Madame Nicole DIRAT, *Conseillers Municipaux.*

Le groupe opposant « Saint Jean d'Illac 2020 » :

Monsieur Patrick BABAYOU, Madame Nathalie CREANT, Monsieur Jérémy SALETA, Madame Françoise BOUCHARD, *Conseillers Municipaux.*

Le groupe opposant « POUR SAINT JEAN D'ILLAC » :

Madame Sophie PALABOST, Monsieur Fabrice DESOINDRE, *Conseillers Municipaux.*

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 1

Monsieur Hervé SEYVE, à Madame Sophie PALABOST

SECRETAIRE DE SEANCE :

Julien MAGUIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Danielle NEVEU : Bonjour à tous, je suis très heureuse de voir qu'un nombreux public est venu assister à l'élection du Maire de notre ville, ce qui prouve tout de même l'intérêt que vous avez pour Saint-Jean-d'Illac. En tant qu'ancienne du groupe, je vais présider au déroulé de l'élection de ce Maire. C'est un honneur qui me touche.

Je rappelle en préambule que le port du masque est obligatoire lorsque vous vous déplacez et lorsque vous êtes proches les uns des autres. C'est absolument impératif.

Nous demandons à l'ensemble des membres du Conseil municipal de bien vouloir ôter leur masque et de le remettre lors du déplacement à l'isoloir pour le vote de la délibération n° 2020-07-01 concernant l'élection du Maire.

Je déclare la séance ouverte conformément à l'article L 2122-15 du CGCT)

2020-07-01 - ÉLECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Madame, Danielle NEVEU, la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT). Elle a dénombré vingt-huit conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Madame, Danielle NEVEU a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal désigne quatre assesseurs :

- Madame Nicole DIRAT
- Monsieur Paul BERARD
- Monsieur Jérémy SALETA
- Monsieur Fabrice DESOINDRE

Danielle NEVEU : Qui est pour ? À la majorité.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Danielle NEVEU : Nous proposons la candidature de Monsieur Edouard QUINTANO en tant que Maire, l'opposition propose-t-elle un candidat, Monsieur BABAYOU ? (*Non*) L'équipe de Monsieur SEYVE propose-t-elle un candidat ? (*Non*) Monsieur Edouard QUINTANO est donc le seul candidat proposé.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, viendra à la table de vote. Il fait constater au président, donc à moi, qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Je constaterai sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal déposera lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré (Monsieur Hervé SEYVE ayant donné procuration à Madame Sophie PALABOST).

(Il est procédé au vote.)

Danielle NEVEU : Tous les conseillers ayant voté, les assesseurs vont maintenant procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement.)

Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 7
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 22
- e) Majorité absolue : 15

Proclamation de l'élection du maire

Danielle NEVEU : Monsieur Edouard QUINTANO est donc élu Maire à l'unanimité.

(Applaudissements)

Danielle NEVEU : Il nous faut approuver ce vote. Qui est pour ? 22 voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 7 voix.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
Monsieur Edouard QUINTANO	22	Vingt-deux

Danielle NEVEU : Cette fois-ci, Monsieur QUINTANO est bien élu Maire. Nous allons procéder à la remise de l'écharpe.

(Il est procédé à la remise de l'écharpe.)

Monsieur le Maire : Chers collègues, chères Illacaises, chers Illacais, je vous remercie infiniment. Merci, Madame la Présidente de séance, merci, Dany, d'avoir assuré parfaitement cette présidence. C'est un rôle qui te va très bien. J'ai eu un soupçon de peur à un moment.

Si vous le permettez, je voudrais dès à présent et avant toute chose saluer la mémoire de notre collègue Michel GIEN qui a œuvré au sein du Conseil municipal pendant plus de 30 ans, qui a également œuvré, et surtout, auprès des Illacais, et qui nous a quittés voici maintenant plus d'une semaine.

Il aimait cette ville, il aimait les Illacais, il était reconnu pour sa présence, sa disponibilité. Je vous demanderai donc de vous lever et de respecter une minute de silence en sa mémoire, s'il vous plaît.

(Le Conseil municipal respecte une minute de silence.)

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

Chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier tous les membres du Conseil municipal qui m'ont accordé leur confiance. Je mesure la responsabilité qui est à présent la mienne, la forte responsabilité face à la tâche qui nous attend. Je sais que derrière ses sourires notre équipe a hâte de se lancer dans la construction du Saint-Jean-d'Illac de demain. Je remercie bien entendu mes colistiers, notre équipe faite de dynamisme, de compétences. Je remercie mes collègues actuels, mais aussi mes anciens collègues, quel que soit leur groupe d'appartenance.

Je voudrais d'un point de vue plus personnel remercier ma famille qui a réalisé quelques sacrifices, pardon. J'espère que mon épouse et mes enfants me pardonneront, au moins pour cette litote.

Enfin et surtout, je souhaite remercier les Illacais et les Illacaises, ceux qui ont voté, ceux qui se sont déplacés, qui ont voulu être acteurs de la vie démocratique. Ceux qui nous ont soutenus, ceux qui nous ont fait confiance pour un programme tourné vers le respect de l'environnement et vers la solidarité.

Nous serons dignes de cette confiance, nous sommes tous honorés d'être là, au service des Illacais. Nous souhaitons que les débats futurs en Conseil, mais également dans toutes les instances participatives, soient baignés par la sérénité, par l'écoute, par le respect.

Je serai le Maire de tous les Illacais et de toutes les Illacaises, nous serons les élus de tous les Illacais et de toutes les Illacaises.

Je tiens à féliciter l'ensemble des candidats élus, mais également les non-élus, car se présenter à une élection municipale est un engagement fort, un engagement démocratique. Je tiens à saluer les élus, qu'ils soient nouveaux, très nombreux au sein de ce Conseil, ou anciens, également saluer le retour de certains après une brève absence, saluer mes concurrents enfin. Je souhaite également saluer mes prédécesseurs.

Je voudrais également vous dire combien j'apprécie la venue depuis Noblejas du Maire de cette ville qui est parmi nous aujourd'hui, Noblejas qui est notre ville jumelle espagnole. Je salue très fortement Monsieur Agustin Jiménez Crespo, *Alcalde de Noblejas. Bienvenido, Augustin, a tu casa.* Anjel, Francisco et Paco sont également venus depuis Noblejas qui est située entre Madrid et Tolède. Ils sont venus hier soir et nous ont fait l'honneur de leur présence, signe que le jumelage entamé il y a près d'une dizaine d'années est enfin reparti.

Alors que le 15 mars 2020 les Illacais avaient déjà manifesté une réelle envie de changement, ce choix a été amplifié lors du second tour des élections et je tiens très fortement à rendre hommage aux agents qui ont géré avec dévouement au quotidien, d'abord la crise sanitaire durant les mois de confinement, puis le déconfinement et enfin, le déroulement parfait des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020.

Cette crise sanitaire nous a confortés dans notre vision du Saint-Jean-d'Ilac de demain. Le contexte budgétaire sera difficile, mais nous nous appuierons sur les forces économiques, associatives, les forces vives des agents municipaux pour permettre à notre projet, construit avec les Illacais, d'aboutir.

Nous ambitionnons une ville tournée vers un développement, certes, mais surtout durable, respectant le cadre de vie des habitants, tout en favorisant une économie circulaire, une économie locale. Une ville où la gouvernance sera davantage participative, davantage tournée vers l'écoute. Une ville où la solidarité sera renforcée afin d'aider les plus fragiles.

Financièrement, nous souhaitons une ville sobre. Nous devons demeurer exemplaires, toutes les dépenses devront être utiles. Si nous devons dire non, nous le ferons toujours dans le sens de l'intérêt général, en veillant à rester dans la bienveillance et dans l'explication. De nombreux chantiers sont en cours, certains ont été à peine entamés et d'autres sont à construire.

Nous ambitionnons une ville ancrée dans son territoire. Je crois vraiment en une forte coopération au sein de la Communauté de communes, mais également avec le Département, avec la Région, avec la Métropole. Ce sont les logiques de coopération qui nous permettront de dynamiser notre territoire, tout en gardant sa particularité, son authenticité.

Nous avons 6 ans de travail au service des Illacaises et des Illacais, six années d'énergie. Six années d'énergie à recevoir, mais surtout, à donner. Saint-Jean-d'Ilac a un très bel avenir, à nous de le réaliser ensemble avec les Illacais. Vive Saint-Jean-d'Ilac.

(Applaudissements.)

Monsieur le Maire : Je souhaite maintenant m'adresser aux deux groupes d'opposition. Souhaitent-ils poser des questions ou prendre la parole ? Monsieur DESOINDRE.

Fabrice DESOINDRE : Merci de nous donner la parole. Nous nous associons bien évidemment à l'hommage qui a été rendu à Michel GIEN, notre ami, notre collègue qui, comme vous l'avez rappelé, a œuvré pour la population illacaise et pour l'intérêt de la commune pendant 31 ans exactement, dans l'opposition, dans la majorité, à divers postes.

Je vous remercie d'avoir fait cette minute de silence pour lui. Nous aimerions également y associer deux autres conseils municipaux qui ont malheureusement quitté durant ce mandat, Philippe PARAGEAUD et Bernard BAPSALLE, auxquels nous pensons bien évidemment. Nous avons une pensée émue pour eux.

Nous vous félicitons pour votre élection, vous avez trouvé l'adhésion des Illacais, mais sachez que nous serons un groupe certes minoritaire, mais force de propositions, attentif et constructif, car de nombreux challenges nous attendent, vous attendent, dans un contexte financier qui va devenir de plus en plus difficile à vivre, surtout que le Président de la République a annoncé qu'il ne serait peut-être pas en mesure de verser les compensations concernant les taxes. Je pense donc que de nombreux challenges sont à venir et nous serons vigilants sur tout cela.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur DESOINDRE.

Patrick BABAYOU : Bonjour à tous, félicitations, Monsieur le Maire, pour votre campagne, félicitations pour votre élection. Bon courage à tous pour les six années qui se présentent.

Je serai très bref. Je m'associe bien évidemment à l'ensemble des hommages qui ont été faits. Merci, Monsieur DESOINDRE, de l'avoir rappelé.

Nous ne nous considérons pas comme un groupe d'opposition, nous sommes une minorité, nous n'avons pas reçu l'adhésion sur notre programme et nous observerons donc avec beaucoup d'attention et de vigilance l'exécution du vôtre.

Bon courage à tous.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BABAYOU.

Je vais à présent procéder à la lecture de la charte de l'élu local.

[Charte de l'élu local](#)

1 - L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2 - Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3 - L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4 - L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5 - Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6 - L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7 - Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

2020-07-02 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, je vous propose la création de sept postes d'adjoints au Maire.

-o0o-

Monsieur le Maire : Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la majorité

Le groupe « Saint Jean d'Illac 2020 » s'abstient

Le groupe « Pour Saint Jean d'Illac » vote pour

2020-07-03 - ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Edouard QUINTANO élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombres d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de **HUIT adjoints au maire au maximum**. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de HUIT adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à sept le nombre des adjoints au maire.

Listes des candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité

de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

À l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

-o0o-

Monsieur le Maire : Y a-t-il des listes concernant les fonctions d'adjoints ?

Le groupe Illac Alternative 2020 a déposé une liste de sept noms de conseillers municipaux.

Monsieur le Maire : Les autres groupes ont-ils des propositions ? (*Non*) Je vous remercie. Cette liste sera donc jointe au présent procès-verbal et elle sera mentionnée dans le tableau des résultats indiqué ci-dessous.

Comme nous l'avons fait tout à l'heure, je vais procéder à l'appel des élus pour le vote. Je demande aux assesseurs, Monsieur SALETA, Madame DIRAT, Monsieur BÉRARD et Monsieur DESOINDRE, de rejoindre leur poste, s'il vous plaît.

La liste des noms proposés est la suivante :

- 1^{er} adjoint, Dominique BEYRAND
- 2^e adjointe, Catherine PENARD
- 3^e adjoint, Serge BRETHERS
- 4^e adjointe, Claire LAMBELIN
- 5^e adjoint, David DELATTRE
- 6^e adjointe, Sandrine ETCHEVERS
- 7^e adjoint, Jean-François QUISOLLE

Nous pouvons maintenant procéder au vote, à l'appel de votre nom, en ayant pris soin de remettre son masque et de prendre son stylo.

(Il est procédé au vote.)

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Nous pouvons maintenant procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement.)

Résultats du premier tour du scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) 3
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) 26
- e) Majorité absolue 15

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Edouard QUINTANO. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation suivante :

**FEUILLE DE PROCLAMATION
NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS ADJOINTS**
(dans l'ordre du tableau)

Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffre)
M.	BEYRAND Dominique	29/07/1965	1er Adjoint	22
Mme	PENARD Catherine	14/02/1978	2ème Adjoint	22
M.	BRETHES Serge	22/01/1955	3ème Adjoint	22
Mme	LAMBELIN Claire	27/03/1967	4ème Adjoint	22
M.	DELATTRE David	20/06/1974	5ème Adjoint	22
Mme	ETCHEVERS Sandrine	30/12/1972	6ème Adjoint	22
M.	QUISSOLLE Jean-François	06/10/1961	7ème Adjoint	22

Monsieur le Maire : Nous allons procéder au vote, s'il vous plaît. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Nous commençons au moins sur des bases souriantes. La délibération est donc adoptée, je vous remercie.

Monsieur le Maire : L'ordre du jour est donc épuisé sur cette pointe d'humour, nous, pas trop. Je vous remercie pour ce premier Conseil de la mandature, il est vrai dans un environnement plutôt exceptionnel. Dans cet endroit d'abord, qui se situe entre les deux principaux quartiers de Saint-Jean-d'Illac, c'est-à-dire entre Boulac et le Las, dans ce gymnase qui est un lieu de relations humaines pour cette ville, et dont le nom fait également référence à un maire plus que très apprécié dans la ville par les Illacaises et les Illacais.

Je remercie le public, je remercie les autorités présentes. Je remercie encore notre délégation espagnole et je remercie notre ancien édile. Je vous invite à rejoindre l'apéritif républicain qui est prévu à l'extérieur grâce au temps. Soyez un peu patients, parce qu'avant de vous restaurer, les élus poseront pour la photo officielle qui se fera environnée des pins illacais derrière nous. Peut-être un symbole. Nous vous rejoindrons ensuite pour l'apéritif.

Merci encore et à bientôt.

La séance est levée à 11h45

Le Maire,

Les Conseillers,

Edouard QUINTANO

NOM	PRENOM	SIGNATURE
BABAYOU	Patrick	
BERARD	Paul	
BEYRAND	Dominique	
BOUCHARD	Françoise	
BRETHES	Serge	
COURTIAL	Gérard	
CREANT	Nathalie	
CROUZILLE	Dominique	
DELATTRE	David	
DESOINDRE	Fabrice	
DEYDIER	Fabrice	
DIRAT	Nicole	
ESTEVE-SANTINI	Caroline	
ETCHEVERS	Sandrine	
FERGEAU	Maria	
LAMBELIN	Claire	
LEFRANCOIS	Magali	
LETANGRE	Pascal	
MAGUIN	Julien	
MENAGE	Ingrid	
NEVEU	Dany	
PALABOST	Sophie	
PENARD	Catherine	
QUINTANO	Edouard	
QUISSOLLE	Jean-François	
SALETA	Jérémy	
SEYVE	Hervé	<i>Procuration donnée à Mme PALABOST</i>
SIMIAN	Sylvie	
SPATARO	Cathy	